

LICENCE FÉDÉRALE – INFORMATIONS

La licence fédérale est un document délivré par la Fédération Française d'Équitation.

Elle est :

- **obligatoire pour la participation aux compétitions officielles**
 - **obligatoire pour le passage des examens fédéraux (galops)**
 - **facultative pour la pratique de l'équitation en cours loisirs, mais fortement recommandée en l'absence d'une assurance couvrant spécifiquement cette activité**
-

Assurance et couverture

La licence comprend une assurance (responsabilité civile et individuelle accident) valable dans le cadre des activités équestres définies par la Fédération.

Elle couvre notamment les situations liées à la pratique de l'équitation, telles que :

- la monte
 - la manipulation du cheval ou du poney
 - les soins et préparations
 - les activités encadrées en club ou en compétition
-

Information importante

L'équitation est une activité comportant des risques réels d'accident, notamment des chutes, même encadrées et en l'absence de faute.

Il est donc fortement recommandé que chaque cavalier dispose d'une assurance couvrant spécifiquement la pratique de l'équitation, que ce soit via la licence fédérale ou une assurance personnelle équivalente.

CHOIX DE LA LICENCE

Le cavalier majeur :

Je soussigné(e) Mme / M.

certifie avoir été informé(e) de l'existence de la licence fédérale et de ses garanties.

Je souhaite souscrire la licence fédérale

Je m'engage à fournir les éléments nécessaires au club pour effectuer la demande :

- règlement de 40 €
 - informations administratives nécessaires :
 - nom et prénom
 - date de naissance
 - adresse postale
 - e-mail
-

Je ne souhaite pas souscrire la licence fédérale

Je certifie :

Nom / Prénom :

que je dispose d'une assurance personnelle couvrant la pratique de l'équitation et les risques associés, notamment :

- blessures et accidents
 - soins médicaux et chirurgicaux
 - transport sanitaire
 - rééducation
 - indemnités éventuelles
-

SIGNATURE

Fait à :

Le :

Signature du cavalier majeur :
